



SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES

COMMUNIQUE

FRACTIONNEMENT DE L'ACTION SICABLE

L'Assemblée Générale de la SICABLE, sur proposition de son Conseil d'Administration, s'est régulièrement tenue en date du 14 mars 2017. L'Assemblée Générale a ainsi approuvé, à l'unanimité, le fractionnement des actions SICABLE dans un rapport de 1 pour 40. En conséquence, la valeur nominale qui s'élevait à 5000 francs CFA auparavant sera désormais de 125 francs CFA et le nombre d'actions de chaque actionnaire multiplié par 40.

L'Assemblée a également décidé, à l'unanimité, de mettre en conformité le dernier alinéa de l'article 6 des statuts de la SICABLE, afin d'y faire figurer la nouvelle valeur nominale de l'action ainsi que le nombre d'actions SICABLE qui passe de 148 000 actions à 5 920 000 actions nouvelles de 125 francs CFA chacune.

La division de la valeur nominale sera effective à l'ouverture du marché le 16 Août 2017.

Grâce à cette opération de fractionnement les actions SICABLE devraient profiter d'une meilleure négociabilité, encourageant de nouveaux investisseurs à les acquérir et contribuant au renforcement de la liquidité sur le marché boursier.

Cette opération sera réalisée sans frais ni formalités pour les actionnaires de la SICABLE et n'aura pas d'impact sur leurs droits.

Fait à Abidjan, le 20 Juillet 2017

SICABLE
Société Ivoirienne de Câbles
15 B.P 35 ABIDJAN 15
Tél Std 21 21 35 15
Fax 21 21 35 45

Frédéric TAILHEURET
Directeur Général

A propos de SICABLE

Depuis 40 ans nous garantissons votre sécurité par notre qualité.

La SICABLE est une société spécialisée dans la fabrication de fils et câbles électriques et fait partie du groupe PRYSMIAN.

CONTACTS :

SICABLE
T. +225 21 21 35 35
www.sicable.ci

HUDSON & Cie
T. +225 20 315 500
info@hudson-cie.com